

COMMUNE DE LEYME

CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE

Séance du 11/04/2019
à 14h00

Présents : Mrs Martinez, Tournemine, Mamoul, Landes, Pellat, Roumégous et Erales, Mme Lafon, Soleilhavoup et Lacam.

Absent(s) : Mmes Lavergne et Vigneron.

Pouvoir(s) :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal

1. Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal confirme que les comptes de gestion 2018, dressés par le Trésorier pour les différents budgets, sont conformes à l'ensemble des opérations passées par la Commune en 2018.

2. Vote des comptes administratifs

CA Budget principal

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18 :	34 671.23 €
Restes à réaliser au 31/12/18 :	<u>-13 147.93 €</u>
Besoin de financement de la section d'investissement :	21 523.30 €
Résultat de fonctionnement 2018	97 408.44€
<u>Résultat cumulé à affecter :</u>	431 267.34€
Clôture budget CCAS	<u>+ 11 838.88€</u>
Total	443 106.22€

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Art.1068)
0.00€

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 (section de fonctionnement)
443 106.22€

Ont été financés en investissement en 2018 :

- Travaux d'accessibilité : 80 500.90€
- Bâtiments communaux : 18 325.80€ (école maternelle : salle de motricité plafond et éclairage : 5 615.00€, soubassement cloisons : 4 510.20€, façade : 8 440.80€)
- Achat de matériel et outillage: 13 840.24€ (2 889.70€ tri flash sur véhicules, 1 925.04€ dalles amortissantes jeux, 2 528.40€ deux ordinateurs portables + vidéoprojecteur école, 1406.40€ un ordinateur pour l'accueil mairie,...)
- Réfection cour école: 12 208.86€
- Parking Larraufie : 8 638.20€
- Adressage : 6 156.00€
- Maison médicale : 3 809.94€
- Achat parcelles bois de Leyme : 3 479.61€
- Clôture des écoles : 2 970.00€
- Borne de recharge électrique : 2 134.07€

CA eau

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18:	109 540.62 €
Restes à réaliser au 31/12/18:	<u>-176 400.00€</u>
Excédent de financement de la section d'investissement :	- 66 859.38 €

Résultat de fonctionnement de 2018	17 402.62€
Résultat de fonctionnement cumulé <u>à affecter</u> :	144 484.05€
€	

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Art.1068 sur budget primitif) **66 859.38€**

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 (section de fonctionnement) **77 624.67€**

En 2018, ont été financés en investissement:

- Réhabilitation du réseau AEP route de Molières et Lascamps: 11 115.00€
- Pompage de Lasfargues : 8 672.40€
- Surpresseur des Travers : 8 992.80€
- Pompe doseuse Lasfargues : 1 285.80€

CA assainissement

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18:	263 285.45€
Restes à réaliser au 31/12/18:	<u>- 52 000.00€</u>
Excédent de financement de la section d'investissement :	211 285.45€

Résultat de fonctionnement de 2018:	10 755.91 €
Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	107 268.03€

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Art.1068 sur budget primitif)	0.00€
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 (section de fonctionnement)	107 268.03€

En 2018, ont été financés en investissement:
- Construction d'une STEP : 3 316.00€

CA Village vacances

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18:	0.00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	35 742.19€

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Art.1068 sur budget primitif)	0.00€
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 (section de fonctionnement)	35 742.19€

CA Les Platanes

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18:	- 118 793.64 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	0.00 €

CA Station service

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18:	48 253.41€
Résultat de fonctionnement à affecter :	63 543.37€

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Art.1068 sur budget primitif)	0.00€
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 (section de dép fonctionnement)	63 543.37€

CA Caisse des écoles

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18: 31.45€

Résultat de fonctionnement à affecter: 110.48€

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Art.1068 sur budget primitif) 0.00€

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif ligne 002 (section de dép fonctionnement) 110.48€

3. Vote des budgets

budget principal

fonctionnement : 1 419 020.22€
investissement : 570 135.90€

Dépenses de fonctionnement :

Sont prévus notamment :

Intérêts d'emprunt : 8 751.74€

Attribution de compensation au Grand Figeac à hauteur de 63 620.00€ (2018 : transfert de la compétence éclairage public pour 27 285.00€/an révisable dans trois ans, 2019 : prise en charge déficit fonctionnement maison médicale 0.86€ par habitant)

Dépressage de hêtres pour 4 000.00€

Enveloppe culture (animations, concerts...) : 1 000.00€

Recettes de fonctionnement

DGF

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
523 524,00	520 666,00	519 123,00	491 136,00	472 562,00	453 360,00	443686,00	442 796,00	443 536.00

Impôts locaux

2016 :+1.5%

2017 : 0%

2018 : 0%

2019 : 0%

Sur la section d'investissement :

Capital de l'emprunt : 42 883.13€

Capital garanti restant dû (caution des prêts HLM) au 01/01/19 : 583 304.13€

Opérations poursuivies en 2019 (restes à réaliser):

- Toiture Eglise : 48 500.00€
- Maison médicale : 2 570.00€
- Travaux d'accessibilité maison des assoc°, EPT, Ecole : 2 300.00€
- Clôture des écoles : 2 170.00€
- Borne de recharge électrique : 2 365.93€

Projets 2019:

- Matériel : 29 685.90€ (**achat véhicule léger:8 000.00€ ***, organigramme école maternelle:7000.00€, radars pédagogiques : 5 500.00€, jardinières EPT : 3 000.00€, abri jardin école : 2000.00€, panneau forêt : 2 000.00€...)
- Travaux dans les bâtiments communaux : 67 183.60€ (bardage fronton salle sports et loisirs :15 000.00€, peintures extérieures EPT : 10 000.00€, remise en service piscine village de vacances : 5 000.00€, préau école : 3183.60€, ...)
- Columbarium : 5 000.00€
- Allées du cimetière : 8 852.39€
- Accessibilité 2ème tranche mairie: 75 000.00€
- Parking Larraufie marquage: 1 200.00€
- Terrain tennis : 30 000.00€
- Diagnostic des réseaux secs rue principale : 10 000.00€
- Clôture des écoles : 16 000.00€
- Cœur de village : 171 705.13€
- Stalles et retable Eglise : 5 000.00€
- Numérotation des maisons : 18 000.00€
- Achat terrain route de Molières pour parking : 15 000.00€
- Trottoirs et pluvial impasse de la mairie : 8 360.00€
- Plantations : 1 000.00€

***véhicule électrique ? à étudier.**

Budget eau

Fonctionnement :	181 402.88€
Investissement :	355 172.93€

Opérations poursuivies en 2019 (restes à réaliser):

- Travaux, indemnisation et acquisition des périmètres de protection des captages : 146 000.00€
- Reminéralisation de l'eau à Frescalines (étude): 30 400.00€

Projets 2019:

- Travaux, indemnisation et acquisition des périmètres de protection des captages : 13 500.00€
- Reminéralisation de l'eau à Frescalines (étude): 58 200.00€
- Installations techniques : 10 000.00 €
- Matériel : 4 000.000€
- Diagnostic du réseau rue principale : 10 000.00€
- Extension du réseau des Fraux : 38 000.00€
- Extension réseau Larode : 20 000.00€
- Réfection du réservoir de Larode : 20 000.00€

Budget assainissement

Fonctionnement : 194 078.58€
Investissement : 369 859.69€

Opérations poursuivies en 2019 (restes à réaliser):

- Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (étude +maitrise œuvre): 52 000.00€

Projets 2019:

- Diagnostic du réseau rue principale : 10 000.00€
- Travaux sur réseau : 12 000.00 €
- Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (travaux) : 286 825.06€
- Matériel : 5 000.00€

Budget caisse des écoles

Fonctionnement :110.48€
Investissement :31.45€

Proposition est faite au CM de le clôturer fin 2019 pour cela aucune opération ne doit être passée en 2019.

Budget village de vacances

Fonctionnement : 52 242.19€
Investissement : 0.00 €

L'association de gestion du Village de vacances est en liquidation judiciaire, le montant des impayés de loyers est de plus de 52 000.00€, provisionnés au titre des créances éteintes grâce à une subvention du budget principal de 16 500.00€.

Budget station service

Fonctionnement : 1 178 548.37€
Investissement : 90 483.97€

budget lotissement des Platanes

Fonctionnement : 118 797.64 €

Investissement : 237 589.28€

4. Extension du réseau AEP de Larode et participation du demandeur

Pour : 8, Mrs Martinez, Tournemine, Mamoul, Landes, Roumégous, et Mmes Lafon, Soleilhavoup et Lacam

Abstention : 2, Mrs Pellat et Erales

Le Maire fait part au Conseil de la demande d'extension du réseau d'eau potable à Larode, présentée par M Marc Tillet, en date du 21 août 2018,

M Tillet a obtenu un permis de construire pour une bergerie en 2000 avec mention dans l'avis du maire : « la bergerie sera alimentée avec une source propriété du GAEC ».

Dans son courrier du 21 août 2018, M Tillet explique qu'il demande à être raccordé au réseau public AEP, pour pérenniser son exploitation agricole soumise « aux aléas climatiques » et « aux futures exigences des signes officiels de qualité », il propose de verser une participation.

Après étude des différentes solutions envisagées, un devis de 16 305.40€ a été établi par la STAP, M Tillet propose de verser un fonds de concours de 25%,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la réalisation de cette extension conformément au devis proposé,

Accepte l'offre de concours de M Tillet à hauteur de 25% soit 4 076.35 €,

Décide que M Tillet versera l'intégralité de la somme au démarrage des travaux,

5. Modification des statuts Grand Figeac suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017

Vu le CGCT et notamment l'article L5211-17,

Vu la délibération du Grand Figeac n°136/2017 du 26 septembre 2017 ayant pour objet la définition des compétences suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017 et son annexe,

Considérant que le Grand Figeac décide de :

*Conserver et d'élargir à l'ensemble du territoire la compétence MSAP,

*Restituer aux communes la compétence : « construction des écoles maternelles : école de Latronquière »

*Restituer l'EHPAD de Latronquière à la Commune de Latronquière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Donne un avis favorable à l'adoption des compétences statutaires du Grand Figeac telles qu'elles sont rédigées dans le document annexé à la délibération précitée,

6. Adhésion du Grand Figeac au Syndicat Mixte Voies Vertes du Lot

Vu le CGCT,

Vu la délibération du Grand Figeac n°01/2019 ayant pour objet la création d'un Syndicat Mixte Départemental « Voie verte »

Considérant les compétences statutaires du Grand Figeac en matière de :

*création, aménagement et entretien de voirie communautaire

*Promotion du tourisme : études, acquisitions et / ou réalisations d'opérations d'aménagements structurants d'intérêt communautaire en faveur du développement touristique. Peuvent-être qualifiés d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire, les opérations ou équipements dont le rayonnement dépasse le territoire communautaire et/ou présentent un caractère innovant ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Donne un avis favorable à l'adhésion du Grand Figeac au Syndicat Mixte Voies Vertes du Lot pour l'aménagement de voies vertes sur son territoire.

7. Adhésion du Grand Figeac au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

Vu le CGCT,

Vu la délibération du Grand Figeac n°121B/2018 ayant pour objet la compétence GEMAPI et l'adhésion au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

Considérant les compétences statutaires du Grand Figeac en matière de GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Donne un avis favorable à l'adhésion du Grand Figeac au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval.

8. Vigiles fêtes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter deux vigiles pour assurer la sécurité des bâtiments publics et des personnes lors de la fête votive de Leyme les 24, 25 et 26 mai 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Charge son Maire de signer la convention et de régler la dépense afférente.

9. Participation financière au RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés)

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal que le RASED, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés, est hébergé dans l'école primaire Soulhol de Saint Céré. L'école de Leyme dépend du RASED de Saint-Céré,

Informe le Conseil Municipal d'une demande de participation financière de la Commune de Saint-Céré pour les frais de fonctionnement et d'investissement du RASED pour 2018, elle est fixée à 2.65€ par enfants, soit pour la Commune de Leyme en 2018 à :
 $2.65€ \times 74 \text{ élèves scolarisés en 2017} = 196.10€$

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Accepte la participation demandée à hauteur de 2.65€ par élèves pour 2018,
Charge le Maire de régler la dépense afférente.